

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 avril 2026  
**N°008/16-04-2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 1

Procurations : 0

Date de convocation: 10 avril 2026

Date d'affichage: 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Marvin SOULIÉ, Florence CASTANIER, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

**Procurations :**

Néant.

**Absents :**

Franck VOLTA

**Secrétaire de séance :**

Jacques SERVEL

**AFFAIRE N°3**

**Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-2**, **Vu** la délibération du 16/04/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 7 adjoints.

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire,

**Considérant** que l'élection des adjoints au maire a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect de la parité,

**Le Conseil municipal procède à l'élection.**

Après appel à candidatures, une liste est déposée.

**Résultat du scrutin :**

- Nombre de votants : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 5

Signature

Cachet



- Suffrages exprimés :23
- Majorité absolue : 23

La liste ayant obtenu la majorité requise,

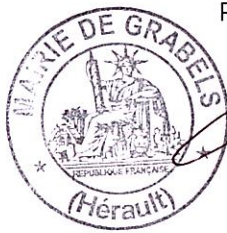
**EST ÉLU(E) :**

- **Mme CASTANIER Florence** en qualité de **7e adjoint(e) au maire.**

**Ainsi délibéré et proclamé en séance,**

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,  
Jacques SERVEL

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

